## Séance ordinaire 5 juin 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Scott, tenue au 1070, route du Président-Kennedy, le 5 juin 2023 à 19h30 sous la présidence de Clément Marcoux maire.

À cette séance ordinaire sont présents Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

Monsieur Frédéric Vallières Monsieur Ghislain Lowe Monsieur Clément Roy Monsieur Pierre-Luc Langevin Monsieur Scott Mitchell Monsieur Johnny Carrier

Monsieur Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

#### Ouverture de l'assemblée

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

# 6285-06-23 Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption des procès-verbaux et suivis
- Vérification des comptes du mois de mai s'élevant à 210 752.63 \$
- Administration :
  - Ouverture de poste Agent service aux citoyens
  - Autorisation de signature d'un protocole d'entente Nouaison
  - Nomination d'un représentant de la direction pour le comité de santé et sécurité au travail (CSS)
  - Ouverture des soumissions pour les travaux de réfection de la 10<sup>e</sup> Rue
  - Affectation d'un surplus non affecté pour la réserve d'aqueduc
  - Affectation d'un surplus non affecté pour la réserve de la vidange des boues
  - Autorisation des paiements no. 11 et 12 usine d'eau potable
  - Dénonciation de la rigidité des lois actuellement en vigueur
  - Dépôt d'une offre de services de ABCP pour une étude de faisabilité d'une patinoire couverte
  - Dépôt d'une offre de services de Tetra Tech QI Inc. pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour un terrain de baseball
  - Autorisation de paiement pour l'asphaltage de la Véloroute
  - Motion de félicitations à Madame Annie Sénéchal
  - Programme d'aide financière Le Canada en fête
  - Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier

#### • Service des loisirs

- Embauche de moniteurs pour le terrain de jeux et la piscine
- Nomination de la responsable de la bibliothèque

### Varia

# Dépôt des communications reçues :

- Demande d'acquisition d'un terrain, lot 2 898 460
- Demande d'appui du COBARIC pour le projet « La rivière commence ici »

#### 6286-06-23 Adoption du procès-verbal et suivis

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 soit adopté tel que rédigé.

#### **6287-06-23** Comptes du mois

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les comptes du mois de mai s'élevant à 210 752.63 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

## 6288-06-23 Ouverture de poste – Agent au service aux citoyens

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott a besoin de procéder à l'ouverture d'un poste d'agent service aux citoyens afin d'offrir un meilleur service;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil autorise la direction à procéder à l'affichage de l'offre d'emploi et à l'engagement.

#### 6289-06-23 Autorisation de signature d'un protocole d'entente – Nouaison

CONSIDÉRANT le protocole d'entente établissant les obligations, les responsabilités et le soutien financier entre la Municipalité et Nouaison, Centre Agriculturel afin de rendre accessible à la population des services appropriés en ce qui concerne la sécurité alimentaire et l'accès à la culture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil refuse les modalités évoquées dans ledit protocole d'entente et ne consent pas à ce que celui-ci soit signé.

# Nomination d'un représentant de la direction pour le comité de santé et sécurité (CSS)

CONSIDÉRANT les exigences de la CNESST de former un comité de santé et sécurité CSS et de nommer un représentant de la direction, pour représenter la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de Michel Lefebvre, directeur général à titre de représentant de la direction au sein du comité de santé et sécurité pour la Municipalité de Scott.

### 6291-06-23 Ouverture des soumissions pour les travaux de réfection de la 10<sup>e</sup> Rue

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de la 10<sup>e</sup> Rue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Soutien;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié un appel d'offres sur SÉAO le 5 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 4 soumissions :

1)	Constructions de l'Amiante	1 071 423.28 \$
2)	Giroux et Lessard	969 755.71 \$
3)	L4 Construction Inc.	1 161 458.88 \$
4)	Cité Construction TM Inc.	979 736.47 \$

(Montant taxes incluses)

# IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'octroi du mandat à Giroux et Lessard, étant conforme et le plus bas soumissionnaire avec une offre au montant de 969 755 .71 \$ (taxes incluses);

QUE le mandat pourra débuter conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

### 6292-06-23 Affectation d'un surplus non affecté pour la réserve d'aqueduc

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut par résolution déterminer l'usage des surplus non affectés;

CONSIDÉRANT QUE la direction demande l'approbation d'affecter un montant de 10 000 \$ à même le surplus non affecté pour le verser dans la réserve financière visant à assurer le financement pour l'entretien et réparation de la conduite d'aqueduc sous le pont et le remplacement de certains équipements reliés au réseau d'aqueduc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil autorise un transfert de fonds d'un montant de 10 000 \$ à même le surplus non affecté à la réserve prévu pour l'entretien et réparation de la conduite d'aqueduc.

### 6293-06-23 Affectation d'un surplus non affecté pour la réserve de la vidange des boues

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut par résolution déterminer l'usage des surplus non affectés;

CONSIDÉRANT QUE la direction demande l'approbation d'affecter un montant de 20 000 \$ à même le surplus non affecté pour le verser dans la réserve financière visant à assurer le financement des travaux de vidange des boues aux étangs d'épuration des eaux usées et le remplacement de certains équipements reliés au système de traitement des eaux usées.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil autorise un transfert de fonds d'un montant de 20 000 \$ à même le surplus non affecté à la réserve prévu pour travaux de vidange des boues aux étang d'épuration des eaux usées.

## 6294-06-23 Autorisation des paiements no. 11 et 12 – usine eau potable

CONSIDÉRANT le contrat avec l'entreprise Allen, dans le cadre du projet des travaux d'agrandissement de l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs ont analysé la demande de paiement et recommande à la municipalité à procéder au paiement no. 11 au montant de 268 723.51 \$ (taxes incluses) et au paiement no. 12 au montant de 220 754.75 \$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil autorise la direction générale à effectuer le paiement numéro 11 au montant de 268 723.51 \$ (taxes incluses) et au paiement numéro 12 au montant de 220 754.75 \$ (taxes incluses), conditionnel à l'obtention des quittances.

## 6295-06-23 Dénonciation de la rigidité des lois actuellement en vigueur

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Commission municipale du Québec est de contribuer à améliorer la gouvernance, la gestion et la confiance des citoyens dans leurs institutions;

CONSIDÉRANT QUE lors des dernières élections municipales la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soulevait le manque d'intérêt des citoyens envers la politique municipale et les difficultés pour certaines communautés à combler les postes de conseiller et de maire;

CONSIDÉRANT la rigidité de certaines législations actuellement en vigueur, dont l'article 304 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, qui stipule que : « Est inhabile à exercer la fonction de membre du conseil de toute municipalité la personne qui sciemment, pendant la durée de son mandat de membre du conseil d'une municipalité ou de membre d'un organisme municipal, a un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la municipalité ou l'organisme »;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire d'une entreprise (ainsi que les membres de sa famille immédiate) se retrouve, du jour au lendemain, à ne plus pouvoir proposer ses services de façon directe ou indirecte à sa propre municipalité s'il se présente en politique municipale, et ce, même s'il est le seul dans sa communauté à proposer ce service à des coûts moindres pour sa municipalité;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité désire protéger ses services de proximité dans son milieu;

CONSIDÉRANT QUE la réalité des petites communautés doit être prise en considération;

CONSIDÉRANT QUE les lois doivent être revues et adaptées;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de permettre aux élus municipaux de continuer de s'impliquer au sein de leur localité sans être pénalisés ou y perdre des revenus, l'important est la transparence et d'éviter les abus;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal demande à la Fédération québécoise des municipalités d'intervenir auprès des autorités gouvernementales pour dénoncer la rigidité de la législation actuellement en vigueur et qui, en pratique, empêche les gens d'affaires des petites communautés de s'impliquer en politique municipale.

# Dépôt d'une offre de services de ABCP pour une étude de faisabilité d'une patinoire couverte

CONSIDÉRANT l'offre de service de ABCP Architecture pour l'étude de préfaisabilité de projet d'une patinoire couverte extérieur, au montant de 18 507,50 \$ (taxes en sus.);

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet est conditionnelle à l'obtention d'une subvention:

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de l'offre de service de ABCP pour la réalisation de l'étude de préfaisabilité, et ce, conditionnelle à l'obtention d'une subvention.

# Dépôt d'une offre de services de Tetra Tech QI Inc. pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour un terrain de baseball

CONSIDÉRANT l'offre de service de Tetra Tech QI Inc. pour la réalisation d'une étude d'avant-projet pour le terrain de baseball au montant de 12 500 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet est conditionnelle à l'obtention d'une subvention;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation de l'offre de service de Tetra Tech QI Inc. pour la réalisation d'une étude d'avant-projet au montant de 12 500 \$ et dont les dépenses seront facturées au coûtant plus 5 %.

Que la réalisation du projet est conditionnelle à l'obtention d'une subvention.

### 6298-06-23 Autorisation de paiement pour l'asphaltage de la Véloroute

CONSIDÉRANT QU'en 2006, la MRC de La Nouvelle-Beauce avait contracté un règlement d'emprunt pour effectuer l'asphaltage de la Véloroute. La municipalité de Scott avait alors choisi l'option de faire le remboursement de l'emprunt sur 20 ans, donc l'échéance est en 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt doit être renouvelé sous peu et que le solde dû au règlement d'emprunt est de 31 200 \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil autorise la direction générale effectuer le paiement pour l'asphaltage de la Véloroute en utilisant le surplus non affecté.

#### Motion de félicitations à Madame Annie Sénéchal

Motion de félicitations à Madame Annie Sénéchal pour son implication en tant que responsable de la bibliothèque. Madame Sénéchal a fait un excellent travail pendant plusieurs années et continuera de s'impliquer comme bénévole.

# 6299-06-23 Programme d'aide financière Le Canada en fête

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Scott désire qu'un accord de subvention soit conclu entre la municipalité et le Patrimoine canadien dans le cadre du programme d'aide financière Le Canada en fête;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir l'aide financière afin d'organiser un cinéma en plein air et offrir des feux d'artifice pour la fête du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande l'autorisation au gouvernement du Québec (MAMH) de conclure un accord de subvention;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre-Luc Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE Michel Lefebvre, directeur général est autorisé à conclure l'accord au nom de la municipalité.

# Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier

Le maire dépose le rapport sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2022. Une copie de ce rapport sera déposée dans le journal Info-Scott, édition de juin 2023 et un avis public comprenant le détail sera affiché.

## 6300-06-23 Embauche de moniteurs pour le terrain de jeux et la piscine

ATTENDU QUE la Municipalité de Scott doit procéder à l'embauche de moniteurs pour le terrain de jeux et la piscine pour la période estivale 2023;

#### Terrain de jeux

Mya Sykes	coordo	Frédérique Couture	assistant-moniteur
Justine Roy	coordo	Nathan Cliche	assistant-moniteur
Alyssa Cliche	moniteur	Olivier Poulin	assistant-moniteur
Annie Cloutier	moniteur	Samuel Parent	assistant-moniteur
Ariel Hallé	moniteur	Daphnée	accompagnateur
Benjamin Cyr	moniteur	Léa-Rose	accompagnateur
Elliot Asselin	moniteur	Livia	accompagnateur
Élodie Parent	moniteur	Marilou	accompagnateur
Gabriel Gosselin	moniteur	Dylan Gosselin	responsable des transports
James Paquet	moniteur		
Léa Sykes	moniteur		
Marianne Poulin	moniteur		
Maryanne Parent	moniteur		
Paul-Antoine Fortin	moniteur		
Samuel Grenier	moniteur		
Thalie Hallé	moniteur		
Victoria Cyr	moniteur		
Zachary Sabourin	moniteur		
Charles Faucher	assistant-moniteur		
Even Roy	assistant-moniteur		

#### **Piscine**

Holly Drouin coordo

Ariane Gagné sauveteuse, moniteur Béatrice Grenier

assistant-sauveteur, moniteur

Elysa Vachon assistant-sauveteur Laurie Gosselin sauveteuse, moniteur

# IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal autorise le service des loisirs à procéder à l'embauche du personnel ci-haut énuméré pour la période estivale 2023.

QUE l'embauche de chacune des personnes soit conditionnelle à la vérification des antécédents judiciaires.

#### 6301-06-23 Nomination d'une responsable pour la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la nomination d'une personne responsable du comité de bibliothèque représentant la municipalité auprès du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CRSBPCNCA);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE Madame Laurence Savard-Paquet soit nommée responsable de la bibliothèque de Scott auprès du CRSBPCNCA.

#### 6302-06-23 Demande d'acquisition d'un terrain, lot 2 898 460

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'acquisition pour le terrain vacant appartenant à la municipalité et portant le numéro de lot 2 898 460;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil n'est pas en mesure de répondre à la demande puisqu'une révision de la valeur des terrains doit être faite.

#### 6303-06-23 Demande d'appui du COBARIC pour le projet « La rivière commence ici »

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçu du COBARIC concernant le projet « La rivière comme ici »;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera déposé au Fonds régions et ruralités (2020-2025) grâce à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2023-2024 de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT le Conseil municipal est favorable et désire participer au projet « La rivière commence ici ».

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 20h18.

Clément Marcoux, maire

Michel Lefebvre, dir. gén. & gref.-trés.